

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Réunion N° 02-2018/2019 du 14 / 01 / 2019

Membres présents : BALTHAZAR Jean-Marie (Président), ROPSON Claude (Vice-Président), RUTH Lionel et MERCIER Georges (Membre / Secrétaire).

Membre excusé : MEYFROID Philippe (ne pouvant siéger)

Membre de la CPA : SURINX Eric

La séance est ouverte à 20 h 00 par BALTHAZAR Jean-Marie (Président).

1. Approbation du PV de la réunion du 17 / 12 / 2018.

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Dossier N° 2018 - 2019 / 3

Date : 11/12//2018

En cause : CANTINEAU Alan (778179) – FC Namur – 5738 (P.O.)

Objet : Propos déplacés envers la fédération (K)

Mercier Georges ne pouvant siéger, c'est ROPSON Claude qui assurera le secrétariat

Entendu CANTINEAU Alan qui déclare qu'il a fait appel pour deux raisons principales :

- a) Le fait qu'il ait été considéré comme absent non excusé alors que, d'après lui, il a envoyé un mail au secrétaire provincial pour demander que sa comparution soit retardée et que vu qu'il n'a pas reçu de réponse, il a estimé que cela était accepté
- b) Il estime que la peine est trop lourde par rapport à des reproches qu'il juge légers.

Il explique ses propos envers la ligue par diverses frustrations depuis le début de la saison.

Attendu que les faits restent établis et que la Commission d'appel Provinciale estime qu'il n'y a pas lieu de retenir de circonstance particulière.

Attendu qu'il est établi que certains propos tenus par l'intéressé sont des propos déplacés vis-à-vis de la ligue

La Commission d'Appel Provinciale statuant contradictoirement déclare l'action recevable et partiellement fondée, inflige au nommé CANTINEAU Alan (778179) une suspension de toutes fonctions de 16 semaines dont 8 effectives du 31/12/2018 au 24/02/2019 inclus et 8 avec un sursis courant jusqu'au 30 juin 2019 (point K du barème des sanctions)

Ainsi prononcé à Jambes le 14 janvier 2019

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

SUSPENSION

| <i>Licence n°</i> | <i>Nom & prénom</i> | <i>Club</i> | <i>Suspension de toutes fonctions</i> | <i>Commentaire</i> |
|-------------------|-------------------------|------------------|---|--------------------|
| 778179 | CANTINEAU Alan | FC Namur 5738 | Du 31/12/2018 au 24/02/2019 + 8 semaines avec un sursis jusqu'au 30 juin 2019 | |

FRAIS

| <i>Matricule</i> | <i>Nom club</i> | <i>Frais adm.</i> | <i>Amende Susp.</i> | <i>Dépl. Arbitre</i> | <i>Divers</i> | <i>Total (€)</i> |
|------------------|-----------------|-------------------|---------------------|----------------------|---------------|------------------|
| 5738 | FC Namur | 12,50 € | 40 € | - | | 52,50 € |

BALTHAZAR Jean Marie
Président de la C.A.P.

ROPSON Claude
Secrétaire f.f. de la C.A.P.

MERCIER Georges
Secrétaire de la C.A.P.